



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts – Nos vigneronnes et vignerons boiront-ils/elles le calice jusqu'à la lie ?

Rappel de l'interpellation

Lors de la soirée d'inauguration de la Semaine du goût 2019, la vigneronne Noémie Graff, au nom des Artisanas du vin, brisait un tabou dans son discours tenu en présence du Conseiller fédéral Guy Parmelin. Elle a ainsi rappelé que « Symbole culturel, culturel et cultural, le vin professe, le vin clame cette évidence. Quoiqu'en dise la théorie des avantages comparés, un vin produit hors de Suisse n'est pas plus avantageux, il n'est simplement pas équivalent dans sa substance. Il est différent, car bien souvent dans l'agriculture de notre pays, les techniques de production sont plus écologiques, les conditions de travail meilleures, des aspects dont nous devrions être fiers au même titre que de notre démocratie directe même si nous pouvons, nous devons encore mieux faire. Mais surtout, un vin est différent de son lointain comme de son voisin, car c'est son terroir qu'il exprime : son sol, son climat et le travail de son vigneron ou de sa vigneronne. »

Par-delà ce discours, il y a le problème récurrent des volumes importés. Et si nous ne pouvons que nous féliciter des efforts faits par notre canton pour soutenir cette branche si importante, en la mettant en valeur, nous nous interrogeons vivement sur les effets dévastateurs des « pipewine étrangers » grands ouverts.

A cela s'ajoute désormais l'urgence climatique votée par notre Grand Conseil, et la nécessité de traduire cet acte en réduisant notre empreinte carbone, y compris pour les denrées importées, dont le vin.

En conséquence de ce qui précède, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat partage-t-il les constats dressés par les Artisanas de la vigne et du vin quant à la situation actuelle et future concernant notamment l'importation de vins étrangers ?*
- 2. Le Conseil d'Etat pourrait-il intervenir à Berne pour demander l'instauration de quotas plus stricts, par exemple liés aux récoltes indigènes ? Et d'en instaurer pour les vins mousseux ?*
- 3. Le Conseil d'Etat pense-t-il soutenir l'établissement d'une taxation carbone de l'impact du transport de ces vins depuis l'étranger ?*
- 4. Le Conseil d'Etat entend-il, par ailleurs, accélérer la reconversion des formations en agriculture ou viticulture données, pour accélérer l'apprentissage du volet bio ?*
- 5. Enfin, quelles autres mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour encore améliorer le sort de nos vigneronnes et vignerons ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le canton de Vaud est le deuxième canton de Suisse en ce qui concerne la production viticole. Une partie de son vignoble est unique et mondialement reconnu par l'UNESCO. Comme mentionné dans le texte de la présente interpellation, les conditions de travail, les techniques de production et le terroir procurent aux produits du vignoble suisse et vaudois en particulier une identité forte. Le Conseil d'Etat a pleinement conscience de la richesse de ce patrimoine, en est fier et a une volonté affirmée de faire connaître cet aspect de la culture vaudoise en consolidant la stratégie œnologique notamment, telle que prévue dans le programme de législation 2017 – 2022 (point 2.7).

Réponse aux questions

- 1. Le Conseil d'Etat partage-t-il les constats dressés par les Artisanes de la vigne et du vin quant à la situation actuelle et future concernant notamment l'importation de vins étrangers ?*

Le Conseil d'Etat ne partage que partiellement le constat dressé par les Artisanes de la vigne et du vin, en particulier sur l'argument des avantages des vins étrangers. En effet, la viticulture suisse de par son relief et la situation de ses vignobles en zones escarpées, génère des frais de production particulièrement élevés alors que les vignobles mécanisés des grands pays producteurs du monde nécessitent moins de cent heures de travail par hectare par an, les vignobles escarpés (>30% de pente) en requièrent plus de mille. Ces frais de production en lien avec une main d'œuvre qualifiée payée selon les standards suisses rendent les vins indigènes clairement plus chers que la plupart des vins étrangers de qualité comparable.

Le Conseil d'Etat rejoint la prise de position des Artisanes de la vigne et du vin considérant que seuls des produits uniques, originaux et exprimant le terroir sont en mesure de concurrencer les vins étrangers. Il s'avère également exact que les vignes en Suisse sont cultivées à 84% des surfaces selon les normes très strictes de la production intégrée (Vitiswiss) qui donnent droit aux prestations écologiques requises, 4.3% selon les directives de la production biologique et 2.5% en biodynamie. Cette réalité met la viticulture suisse au rang des pays les plus exigeants en matière de protection de l'environnement et d'exigences écologiques.

- 2. Le Conseil d'Etat pourrait-il intervenir à Berne pour demander l'instauration de quotas plus stricts, par exemple liés aux récoltes indigènes ? Et d'en instaurer pour les vins mousseux ?*

L'instauration de quotas d'importation, plus faibles que les 170 millions de litres actuels, équivaldrait à renégocier les accords de l'OMC et compromettre les exportations d'autres secteurs de la production indigène.

Depuis l'entrée en vigueur en 2001 du contingent globalisé des vins blancs et rouges, son volume n'a jamais été épuisé, mais les importations annuelles se sont avérées assez stables aux alentours de 160 millions de litres, sans compter les importations hors contingent et des vins particuliers (vins industriels, doux, mousseux, etc.) ainsi que le tourisme d'achat qui s'inscrivent en progression.

En 2017, les vins mousseux importés ont représenté un volume de près de 20 millions de litres et le tourisme d'achat, estimé à 20 à 25 millions de litres, ont ainsi porté les volumes totaux de vins étrangers consommés en Suisse à des valeurs de plus de 200 millions de litres.

Les conseillers d'Etat en charge de l'agriculture des cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève ont interpellé le Conseil fédéral dans le sens de la proposition de la présente interpellation d'intégrer les vins mousseux dans le contingent d'importation. Le Conseil Fédéral a répondu négativement à cette demande tout en s'engageant néanmoins à renforcer le soutien à la promotion des vins à raison de plus de 3 millions de francs supplémentaires non plafonnés. Les premières mesures de promotion sont en cours de mise en œuvre sous la coordination de Swiss Wine Promotion.

- 3. Le Conseil d'Etat pense-t-il soutenir l'établissement d'une taxation carbone de l'impact du transport de ces vins depuis l'étranger ?*

Les taxes sur le CO₂ existent déjà et aucune mesure d'augmentation de ces taxes spécifiques au secteur viticole n'est prévue.

4. *Le Conseil d'Etat entend-il, par ailleurs, accélérer la reconversion des formations en agriculture ou viticulture données, pour accélérer l'apprentissage du volet bio ?*

Dans le cadre de la formation continue, une patente de viticulture biologique a été mise sur pied en 2017 par Agrilogie (Direction générale de l'Agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires DGAV) pour répondre spécifiquement à cette demande. La conversion reste toutefois une démarche individuelle pour laquelle l'Etat de Vaud a libéré des aides spécifiques à la reconversion. Le passage à la viticulture biologique occasionne cependant une augmentation des frais et n'offre aucune garantie de pouvoir écouler la production.

5. *Enfin, quelles autres mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour encore améliorer le sort de nos vigneronnes et vigneron ?*

Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport déploie, par l'entremise de la DGAV, un fort soutien à la promotion des produits d'exception qui sont issus de nos vignobles.

Ce soutien est une continuité de la politique départementale et prend parfois la forme d'éléments ponctuels mais de portée réelle.

La désignation annuelle du vin du CE contribue à la promotion des chasselas ; l'exception à l'interdiction des ventes nocturnes de vin participe à l'amélioration du sort des vigneronnes et des vigneron, pour reprendre les termes de la question.

Le soutien financier supplémentaire à la promotion par le biais de Swiss Wine Promotion, tel que mentionné à la réponse de la question 2, doit mener à des actions concrètes en partenariat avec la grande distribution. Ces actions ont pour objectif de maintenir et de reprendre des parts de marché perdues au profit des vins étrangers.

Le soutien par le biais de projets conduits par l'Observatoire suisse du marché du vin (OSMV) à la HES Changins a permis en outre d'analyser le marché des vins vaudois pour une décision circonstanciée des quotas de production 2019. Cette compétence unique d'économie vitivinicole en Suisse est indispensable à la prise de décisions en terme réglementaire ou d'appellation pour mieux positionner les vins vaudois dans le marché indigène et trouver de nouveaux débouchés à l'étranger.

Le Conseil d'Etat soutient également la démarche d'une réserve climatique pour la production viticole qui vise à pouvoir produire jusqu'à maximum 5% de raisin au-delà des quotas dans les millésimes propices pour les libérer, le cas échéant, lors des années où les conditions climatiques seraient défavorables. Ce nouvel instrument vise à lisser les importantes variations de production interannuelles qui sont en partie à l'origine de pertes de marché induites lors des années de faibles productions en lien avec les aléas climatiques (gel, grêle, mauvaise floraison).

Finalement, par une action de blocage-financement, le Conseil d'Etat offre un soutien aux encaveurs en permettant de leur fournir des liquidités afin de pouvoir rémunérer les fournisseurs de raisins, ceci en prenant un volume du vin en gage (max. 30% du stock). Pour 2020, l'action de prêts à court terme en question sera reconduite afin de fournir les liquidités nécessaires aux encaveurs et le maintien de leurs activités économiques.

Par l'ensemble de ces mesures, le Conseil d'Etat s'efforce de soutenir la branche viti-vinicole du canton tout en créant des conditions adéquates à son développement futur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 janvier 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean